

## THIONVILLE

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|--|---|---|---|
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Château dit "Le Hof" , cour du Château, façades des 2 tours d'entrée ainsi que le porche qui les réunit, à l'exclusion de la toiture, inscrits le 27.05.1980.   | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Sont inscrites par arrêté préfectoral du 14.12.1992 façades et toitures, + les 2 chambres à l'étage; les portails avec leurs grilles du Château 'Le HOF' 2 rue St Urbain à Guenrange.                           | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Est inscrit, à l'exclusion du château et des dépendances mais y compris sa clôture, le parc du domaine de Bétange à FLORANGE dont le périmètre de protection de 500 mètres touche THIONVILLE.                   | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Porte du Couronné d'YUTZ, dite "de Sarrelouis" , boulevard Robert Schuman classée M.H. le 21.12.1984 en totalité.   | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Tour aux Puces, inscrite en totalité le 11.05.1932.<br>Eglise St Maximin (en totalité), classée M.H. le 16.07.1984.<br>Pont Ecluse Sud du Couronné d' YUTZ, sur le canal des écluses classé M.H. le 21.12.1984. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|--|---|---|---|
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Château de VOLKANGE inscrits le 08.10.1984 (château en totalité avec ancienne motte et fossés, façades et toitures des communs et du colombier).  | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Autel de la Patrie, place Claude Arnould, classé MH en totalité le 15/09/1995.<br>Beffroi, 1 place du Marché (façades, toitures et tourelles d'escalier), inscrit à l'IMH le 27/05/1980.  | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Inscription, en totalité des façades et toitures de l'actuel Hôtel de Ville de THIONVILLE (Ancien couvent des Clarisses) , 1 rue du Pont, par arrêté préfectoral du 22.10.1991.   | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Hôtel d'Eltz, palais de Justice, 10,12, Place du château, (éléments Renaissance de la façade sur place, le porche conduisant à la cour) inscription du 27.05.1980.  | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Hôtel de RAVILLE 7,9,11 cour du château + 2,4 rue des Clarisses, tourelle escalier N, vestiges "Gothique et Renaissance" sur façades S, E et N, Baie du 1 <sup>o</sup> étage côté N et balcon en fer forgé, l'arcade reliant immeuble à immeuble voisin, IMH le 27/5/1980 | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |

| CODE      | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|-----------|---|---|--|---|
| AC2       | Servitudes de protection des Sites et monuments naturels.   | Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, Loi du 1er Juillet 1957 (article 8.1). Loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, Décret n° 69-607 du 13 Juin 1969. | Décret du 22 août 2013 portant classement parmi les sites du département de la Moselle du château de La Grange et de son parc sur le territoire des communes de Manom et Thionville. | D.R.E.A.L./Greenpark - TECHNOPOLE<br>2 rue Augustin Fresnel BP 95038<br>57071 METZ CEDEX 03<br>UDAP, 10-12 place St Etienne |
| AR5       | Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.                      | Lois des 8 Juillet 1791, 17 Juillet 1819 et 10 Juillet 1851. Décret du 10 Août 1853 modifié, Loi du 19 mars 1928 (article 55).  | Ouvrage de MOLVANGE classé en 1° série par décret du 07.10.1934. Décret de déclassement du 29.07.1971 (de 1° en 2° série).   | Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01     |
| AS1       | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.  | Captages de la Briquerie, D.U.P. par arrêté préfectoral du 20.05.1977.   | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1    |
| AS1       | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.  | Forages de MANOM (partie du périmètre de protection éloignée s'étendant sur le territoire de THIONVILLE), D.U.P. par arrêté préfectoral du 10.08.1982.                               | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1    |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.  | Forêts militaires de GUENTRANGE et MOLVANGE.   | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ                     |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.  | Forêt communale de THIONVILLE.   | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ                     |

| CODE | NOM OFFICIEL                           | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|--|--|---|--|
| EL3  | Servitudes de halage et de marchepied. | Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.   | Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.   | Voies Navigables de France<br>Direction Territoriale Nord Est<br>Immeuble Skyline<br>169 rue de Newcastle<br>CS 80062<br>54036 NANCY Cedex |
| EL7  | Servitudes d'alignement.               | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Le long : -de la rue Saint Nicolas,app. le 31.07.1951, -de la rue Saint-Urbain,app. le 14.06.1960, -du chemin des VERGERS, app. le 14.06.1996       | Services Techniques de la Ville de THIONVILLE<br>57100 THIONVILLE  |
| EL7  | Servitudes d'alignement.               | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Le long : -du chemin du Fort app. le 08.11.1960. -de la route du Crève-Coeur, app. le 08.11.1960 - de la route des Romains, app. le 11.03.1961      | Services Techniques de la Ville de THIONVILLE<br>57100 THIONVILLE  |
| EL7  | Servitudes d'alignement.               | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Le long : - de la rue de l' Agriculture, app. le 06.11.1958 - de la rue Henriette Lenternier, app. le 25.04.1967.                                   | Services Techniques de la Ville de THIONVILLE<br>57100 THIONVILLE  |
| EL7  | Servitudes d'alignement.               | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Le long : - de la rue des Soeurs,app. le 28.09.1955 - du chemin de Molgrange,app. le 12.02.1959 - de la rue de l' ancienne gare,app. le 01.08.1961. | Services Techniques de la Ville de THIONVILLE<br>57100 THIONVILLE  |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|--|--|---|
| EL7                  | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | Le long : - du carrefour du Crève-Coeur, app.le 31.01.1957. - de la rue Château Jeannot,app. le 03.01.1961 - du chemin du Leidt app. le 08.11.1960.  | Services Techniques de la Ville de THIONVILLE<br>57100 THIONVILLE   |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 15 juin 2015 instituant les servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses exploitées par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE LORRAINE.           | D.R.E.A.L.<br>Service Prévention des risques<br>2 rue Augustin Fresnel<br>BP 95038<br>57071 METZ Cedex 03   |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT  |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.   | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|---|--|---|
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société GRDF.                      | GRDF<br>10 viaduc Kennedy<br>54000 NANCY  |
| I3                   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques   | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.                   | Canalisations en service :<br>FLORANGE-THIONVILLE (PRED), DN 100; PMS 67,7.<br>THIONVILLE-THIONVILLE (CI CEDEST), DN 200, PMS 4.<br>THIONVILLE-THIONVILLE (CI CEDEST), DN 100, PMS 4.<br>THIONVILLE-THIONVILLE (CI AKERS), DN 200, PMS 47.                           | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3                   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques   | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.                   | Canalisations en service :<br>FLORANGE-AUDUN LE TICHE, DN 150, PMS 46.<br>MARVILLE-FLORANGE (LORRAINE ARDENNES), DN 250, PMS 60 et PMS 67,7 sur 5,4m.<br>THIONVILLE-THIONVILLE (DP METZANGE), DN 200; PMS 67,7.<br>FLORANGE-HAYANGE (CI SOGERAIL), DN 150; PMS 67,7. | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|--|---|
| I3   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Postes en service :<br>THIONVILLE-01 (DP).<br>THIONVILLE-02 (PRED).<br>THIONVILLE-03 (CI HOLCIM).<br>THIONVILLE-04 (CI AKERS).   | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I3   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisation renoncée :<br>FLORANGE-THIONVILLE<br>(GROSSEND HS).   | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne 63 KV N°1 EBANGE-CIMENTERIE-PIQUAGE<br>EBANGE-CIMENTERIE.<br>Ligne 63 KV N°1 THIONVILLE (USINOR ACIERIES)-PIQUAGE<br>EBANGE-CIMENTERIE.<br>Ligne 63 KV N°1 SAINT HUBERT-THIONVILLE (USINOR ACIERIES) | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ  |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>26, rue de Verdun, B.P. 350;<br>57311 THIONVILLE CEDEX   |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne à 2 circuits 63kV N°1 BASSE HAM-CATTENOM (STATION DE POMPAGE) et N°2 BASSE HAM-CATTENOM (STATION DE POMPAGE).<br>Ligne 63 KV N°1 ROUSSY-PIQUAGE METZANGE.<br>Ligne 63 KV N°1 BEAUREGARD (THONVILLE)-PIQUAGE EBANGE-CIMENTERIE.    | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne à 2 circuits 63 KV N°1 EBANGE-SOLLAC-SEREMANGE-SOLLAC et 63 KV N°1 EBANGE-SOLLAC-SEREMANGE-SOLLAC.<br>Ligne à 2 circuits 63kV N°1 MANOM - ROUSSY et 63 KV N°1 ROUSSY - PIQUAGE METZANGE.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne 63 KV N°1 SAINT HUBERT - PIQUAGE EBANGE-CIMENTERIE.<br>Lignes 63 KV N°1 et N°2 BASSE HAM-CATTENOM (STATION DE POMPAGE).<br>Ligne 63 KV N°1 METZANGE-PIQUAGE METZANGE.<br>Ligne 63 KV N°1 BEAUREGARD (THONVILLE)-PIQUAGE METZANGE. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |



| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|--|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.             | Ligne 63 KV N°1 METZANGE-PIQUAGE METZANGE.<br>Ligne 63 KV N°1 EBANGE-PIQUAGE EBANGE-CIMENTERIE.<br>Ligne 63 KV N°1 MANOM-ROUSSY.<br>Ligne 63 KV N°1 EBANGE-SOLLAC - PIQUAGE STE AGATHE (ligne N°1).<br>Poste de transformation 63 KV : BEAUREGARD. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.             | Ligne 63 KV N°2 EBANGE-SOLLAC - PIQUAGE STE AGATHE (ligne N°2).<br>Ligne 63 KV N°1 BEAUREGARD (THIONVILLE) - PIQUAGE METZANGE.<br>Ligne 63 KV N°1 BASSE HAM-MANOM.<br>Ligne 63 KV N°2 BEAUREGARD (THIONVILLE)-SAINT HUBERT.                        | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| INFO | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011. | Canalisation d'azote ID8853 FLORANGE - ESCH SUR ALZETTE avant Rochonvillers, DN 200, enterrée.<br>Canalisation d'azote ID3199 FLORANGE - ESCH SUR ALZETTE avant Rochonvillers, DN 350, enterrée.   | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT   |

| CODE           | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------|--|---|---|--|
| INT1           | Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis.  | Articles L2223-1, L2223-5 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.   | Cimetière militaire.  | Office National des Anciens Combattants<br>Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale<br>Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075<br>57036 METZ CEDEX 1 |
| INT1           | Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis.  | Articles L2223-1, L2223-5 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.   | Cimetière St François.  | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1   |
| PM1            | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).              | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.   | Arrêté préfectoral du 28.10.1999 modifié par arrêté préfectoral du 20.04.2009. Le dossier PPR "inondations" comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035,<br>57036 METZ CEDEX 01  |
| PM2<br>(Rtech) | Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique. | Articles L.515-8 à 515-12 et R.515-24 à R.515-31 du code de l'environnement   | Arrêté préfectoral du 26/01/2009 instituant des servitudes d'utilité publique sur le secteur de l'ancien dépôt sidérurgique de Thionville-Veymerange au lieu-dit "Grand Menzel".        | D.R.E.A.L.<br>Service Prévention des risques<br>2 rue Augustin Fresnel<br>BP 95038<br>57071 METZ Cedex 03  |
| PT3            | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.  | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | C-154 METZ-THIONVILLE en pleine terre, C-3 BAL- EQUERRE en pleine terre, C-1351 METZ-THIONVILLE en pleine terre, C-11 EQUERRE-BALANCIERS.   | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9   |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|--|--|
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câbles : C-154 METZ - THIONVILLE-LUXEMBOURG en pleine terre, C-16 THIONVILLE-LONGWY, C-1110 BAL-SIERCK, C-UP 5726 THIONVILLE-CATTENOM.                     | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9 |
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Fibres Optiques : 5793/0013 THIONVILLE-CATTENOM-HETTANGE + Câble TRN, 5794/0015 FAMECK- YUTZ, 5792/0005 EQUERRE-ANGEVILLERS RG 570510.                     | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9 |
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Fibres Optiques : 5794/0003, 5792/0010 BALANCIERS - SIERCK, 5792/0009 GUENANGE-YUTZ, dérivation STUCKANGE, 5794/0004, 5792/ 0004 BAL-EQUERRE- ANGEVILLERS. | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9 |
| T1   | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrovi. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes |  | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX                              |